

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-54](#)[Item](#)[Marie Moret à Charles Alexandre Gouté, 23 janvier 1894](#)

Marie Moret à Charles Alexandre Gouté, 23 janvier 1894

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Gouté, Charles Alexandre \(1815-1899\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Citer cette page

Marie Moret à Charles Alexandre Gouté, 23 janvier 1894, Familistère de Guise, Inv. n° 1999-09-54, consulté le {date-consulte} sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/32582>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[23 janvier 1894](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Gouté, Charles Alexandre \(1815-1899\)](#)

Lieu de destinationOuchamps (Loir-et-Cher)

Description

RésuméRéception du mandat postal de 12,25 F envoyé le 8 janvier 1894 : 10 F pour le réabonnement au journal *Le Devoir* et 2,25 F pour la Société de paix et d'arbitrage du Familistère. Gouté demande si « l'alternance » est pratiquée au Familistère : « Eh ! non, les civilisés ne peuvent d'emblée et sans préparation acquérir tout d'un coup les mœurs de l'Harmonie [...] Le Familistère n'est pas du tout un Phalanstère : ses travailleurs s'exercent comme ceux de partout. »

NotesLa fin de la lettre n'a pas été copiée.

SupportLe début de la formule de politesse est manuscrit au crayon bleu sur la copie à la fin du texte de la lettre : « Veuillez... »

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Coopération](#), [Fouriérisme](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Société de paix et d'arbitrage international du Familistère](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomGouté, Charles Alexandre (1815-1899)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieMilitant républicain très actif né en 1815 à Blois (Loir-et-Cher) et décédé en 1899 à Ouchamps (Loir-et-Cher). Charles Alexandre Gouté adhère aux idées phalanstériennes dès la monarchie de Juillet. Il est marié à la fouriériste Héloïse Gouté (1839-1916). Il est partisan des essais sociétaires et souscripteur de plusieurs d'entre eux. Il travaille quelque temps dans une chaudronnerie du Havre, soutient les expériences phalanstériennes, le Phalanstère du Saï au Brésil et le Ménage sociétaire de Condé-sur-Vesgres dans les Yvelines avant de s'embarquer pour les États-Unis pour participer à la colonie de Réunion (Texas). Apprenant l'échec de l'entreprise à son arrivée, il revient en France et s'installe à Paris. Il rentre ensuite à Blois, ayant conservé ses convictions phalanstériennes. Lui et sa femme contribuent aux périodiques dirigés par l'ancien fouriériste Riche-Gardon, tels que *La Renaissance*, *Le Déiste rationnel* et *La Bonne nouvelle*. Charles et Héloïse Gouté s'installent dans les années 1860 dans une propriété d'Ouchamps, près de Blois. Il est désormais qualifié de propriétaire dans les actes d'état civil et dans les recensements. Rapidement, il entre au conseil municipal et y siège jusqu'à son décès. Le couple soutient financièrement la maison rurale du docteur Jouanne à Ry (Seine-Maritime). Charles Gouté est abonné à Ouchamps (Loir-et-Cher) au journal *Le Devoir* à la fin du XIXe siècle.

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-54

Collation1 p. (273r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/07/2022

Dernière modification le 07/07/2023

Nîmes 25 Janvier 1894

Monsieur Gaudé,

Monsieur,

C'est dans le midi de la France, où je me trouve en séjour, que m'arrive votre lettre du 10 et le mandat-poste de 12 fr. 20 cent. qui y était joint, dont 10 fr. pour votre réabonnement d'un an au "Devoir" et le reste pour être versée, en votre nom, à la Sté de Pair internationale instituée au Familistère.

Je fais par ce même courrier le nécessaire pour ce versement, en demandant que la Sté de Pair vous en

accuse réception.

Nous me demandez, Monsieur, si l'alternance est pratiquée au Familistère? et non, les civilisés ne peuvent s'emblée et sans préparation acquiescer tout d'un coup les mœurs de la Harmonie.

Combien nous en sommes loin, sous tous les rapports!

Les simples Stés coopératives préparent les éléments pour des associations plus complètes comme celles du Familistère. De même que les associations comme celles du Familistère préparent des éléments pour les sociétés harmoniennes.

Le Familistère n'est pas du tout un Phalanstère: ses travailleurs s'exercent comme ceux de partout.